

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseiller absent : 3
Pouvoirs : 2
Date de la Convocation : 23/11/23
Date d'affichage : 23/11/23

Je certifie le présent acte exécutoire
conformément aux lois et règlements
en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 001-210101366-20231205-231269-DE



Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance 5 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna et VERNUSSE Céline, M GABILLET François, DREYFUS Eric, GONNARD Pierre, VARLET Geoffroy.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, TEPPE Sébastien

Mme MARMIER Noëlle donne pouvoir à M BOYER Dominique
Mme WEBER Corinne donne pouvoir à M GABILLET François

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 231269 : choix de l'entreprise concernant la création d'un cheminement doux route du Biolay

Monsieur le Maire explique qu'afin d'améliorer la sécurité des piétons, un cheminement doux sera créé route du Biolay.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées :

- DE GATA : 95 524.90 € HT
- GUINOT : 102 694.70 € HT
- SOCAFL : 101 185.00 € HT

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DEMA NDE, un autre devis comparatif, la délibération est reportée.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 2 décembre 2023
Le Maire,
Dominique BOYER

La Secrétaire
Agnès BIGOT

